

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NEXANS

Société anonyme au capital de 42 551 299 euros
Siège social : 8, rue du Général Foy - 75008 Paris
393 525 852 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires de la société Nexans sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le mardi 5 mai 2015, à 15 heures, au Palais des Congrès, Amphithéâtre Havane, 2 Place de la porte Maillot, 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions exposés ci-après :

A titre Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - Rapport de gestion ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Georges Chodron de Courcel ;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Cyrille Duval ;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hubert Porte ;
7. Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
8. Approbation de la résiliation d'une convention conclue entre la Société et l'actionnaire principal Invexans et du nouvel engagement réglementé pris par l'actionnaire principal Invexans sur sa participation au Conseil d'Administration ;
9. Approbation d'une convention réglementée conclue entre la Société et l'actionnaire principal Invexans relative à une amnistie fiscale au Brésil ayant pour objectif de mettre fin à un litige ;
10. Approbation d'une convention réglementée conclue entre la Société et M. Jérôme Gallot, administrateur de la Société ;
11. Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs aux régimes de retraite et de prévoyance confirmés au bénéfice de M. Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration ;
12. Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs aux indemnités de fin de mandat et de non-concurrence pris au bénéfice de M. Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration ;
13. Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs aux régimes de retraite, de prévoyance et de couverture contre le risque de perte d'emploi pris au bénéfice de M. Arnaud Poupart-Lafarge en tant que Directeur Général de la Société ;
14. Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs aux indemnités de fin de mandat et de non-concurrence pris au bénéfice de M. Arnaud Poupart-Lafarge en tant que Directeur Général de la Société ;
15. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Président du Conseil d'Administration ;
16. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Directeur Général ;
17. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

A titre Extraordinaire

18. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 millions d'euros, pour une durée de 26 mois ;
20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans la limite de 10 millions d'euros pour une durée de 26 mois ;
21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission - sans droit préférentiel de souscription - de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre par offre au public, soumise à un plafond commun de 4 255 000 euros en nominal avec les 22ème, 23ème et 24ème résolutions pour une durée de 26 mois ;

22. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission – sans droit préférentiel de souscription – de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, soumise à un plafond commun de 4 255 000 euros en nominal avec les 21^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} résolutions pour une durée de 26 mois ;

23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, et dans la limite des plafonds fixés aux 19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions pour une durée de 26 mois ;

24. Délégation de pouvoirs au Conseil pour émettre des actions ordinaires de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 4 255 000 euros, pour une durée de 26 mois ;

25. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers dans la limite de 400 000 euros, pour une durée de 18 mois ;

26. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social réservée au profit d'une catégorie de bénéficiaires permettant d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères du Groupe une opération d'épargne salariale à des conditions comparables à celles prévues par la 25^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale avec suppression du droit préférentiel de souscription aux profits de cette dernière dans la limite de 100 000 euros, pour une durée de 18 mois ;

27. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 350 000 euros, soumises aux conditions de performance fixées par le Conseil, pour une durée de 18 mois ;

28. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 30 000 euros, pour une durée de 18 mois.

A titre Ordinaire

29. Pouvoirs pour formalités.

L'avis préalable comprenant le texte des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation de l'Assemblée Générale est paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 30 mars 2015, bulletin n°38.

1. Conditions pour participer à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance à condition de **pouvoir justifier de l'enregistrement comptable des titres à son nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte**, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire le **jeudi 30 avril 2015, à zéro heure**, heure de Paris (ci-après « **J-2** ») :

- **L'actionnaire au nominatif** doit être inscrit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale, à **J-2**.

- **L'actionnaire au porteur** doit faire établir par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de ses actions au plus tard à **J-2**.

2. Voter à l'Assemblée

Les actionnaires peuvent exprimer leur vote à l'Assemblée en assistant en personne, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir selon les modalités décrites ci-après.

a) Assister en personne à l'Assemblée :

- **L'actionnaire au nominatif** reçoit le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'il doit compléter en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée et obtenir une **carte d'admission**, et le renvoyer signé à Société Générale – Service Assemblées (CS 30812, 32 rue du Champ de Tir, 44308 Nantes Cedex 3).

- **L'actionnaire au porteur** souhaitant participer à l'Assemblée doit demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une **carte d'admission** lui soit adressée par Nexans au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le jeudi 30 avril 2015, à zéro heure, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer directement une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'Assemblée.

b) Voter par correspondance ou par procuration :

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter en donnant pouvoir au président de l'Assemblée ou à toute personne de son choix dans les conditions indiquées par l'article L.225-106 du Code de commerce.

- **L'actionnaire nominatif** doit renvoyer le formulaire de vote rempli et signé, joint à l'avis de convocation, à Société Générale – Service Assemblées (CS 30812, 32 rue du Champ de Tir, 44308 Nantes Cedex 3).

- **L'actionnaire au porteur** doit renvoyer le formulaire de vote rempli et signé à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qui se chargera de le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à Société Générale.

Dans tous les cas, les formulaires de vote dûment remplis et signés et accompagnés (pour les actions au porteur) de l'attestation de participation, devront être reçus par Société Générale à l'adresse ci-dessus **au plus tard le lundi 4 mai 2015 à 15 heures (heure de Paris)**. Le formulaire de vote est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par écrit à la Société Générale - Service Assemblées (CS 30812, 32 rue du Champ de Tir, 44308 Nantes Cedex 3) ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de compte titres.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions, étant entendu que toute cession intervenue avant J-2 priverait d'effet le vote par correspondance.

3. Notification et révocation d'un mandataire par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **Si vous êtes actionnaire au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique (obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur) à l'adresse mandataireAG@nexans.com comportant les informations suivantes : « Assemblée Nexans du 5 mai 2015 », vos nom, prénom et adresse complète, votre identifiant actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse complète du mandataire désigné ou révoqué.

- **Si vous êtes actionnaire au porteur** :

(1) En envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique (obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur) à l'adresse mandataireAG@nexans.com comportant les informations suivantes : « Assemblée Nexans du 5 mai 2015 », vos nom, prénom et adresse complète, références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ; et

(2) En demandant à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation écrite à Société Générale – Service Assemblées (CS 30812, 32 rue du Champ de Tir, 44308 Nantes Cedex 3).

Seules les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le lundi 4 mai 2015 à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou révocation de mandat pourront être adressées à l'adresse électronique mandataireAG@nexans.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

4. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mardi 28 avril 2015. Les questions doivent être adressées soit par voie électronique à l'adresse investor.relation@nexans.com, soit à Nexans, Président du Conseil d'Administration, « Question écrite pour l'Assemblée Générale », 8 rue du Général Foy, 75008 Paris. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet www.nexans.com.

5. Informations et documents mis à la disposition des actionnaires

Tous les documents qui doivent être communiqués dans le cadre de cette Assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de Nexans, 8 rue du Général Foy, 75008 Paris.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée ainsi que les autres informations et documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de la Société www.nexans.com (rubrique Espace Actionnaires / Assemblée Générale / Assemblée Générale 2015).

Le Conseil d'Administration

1501148